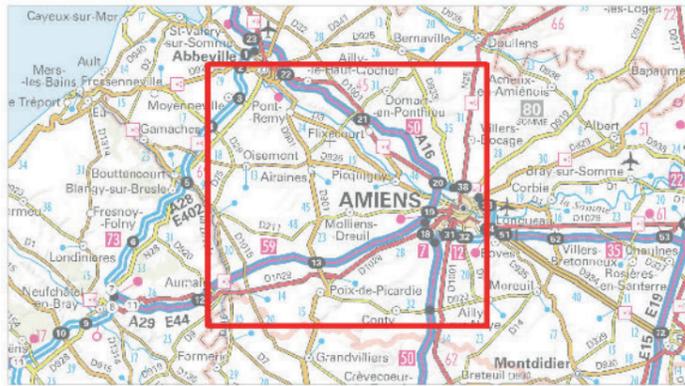


N°	LOCALISATION ET INTERET	PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	CUMUL EOLIEN
1	Le Mesge - carrefour rue au Lin- rue du Pont de Grès : centre-bourg et frange urbaine			X		X
2	Riencourt-sortie par la rue d'En Haut : frange urbaine			X		X
3	Riencourt -RD121 au niveau du coteau en entrée de bourg : vue en arrière-plan du village	X		X		X
4	La Chaussée-Tirancourt - entrée de bourg par la RD49 : vue depuis un point haut en arrière-plan du bourg et covisibilité avec le château de Picquigny (MH)		X	X		
5	Belloy-sur-Somme- rue H.Boistel de Belloy au niveau du château : MH		X			X
6	Fourdrinoy- parvis de l'église au niveau de la rue du Four Banal : centre-bourg et MH		X	X		X
7	Fourdrinoy- croisement route de Cavillon-rue de Presles : frange urbaine			X		X
8	Briquemesnil-Floxicourt - rue d'Oissy : frange urbaine			X		X
10	Namps-Maisnil - Namps-au-Mont-rue du château : MH		X			X
11	Fluy - sortie du bourg par la RD182 : vue depuis un point haut			X		
12	Bougainville- chemin du tour de ville : frange urbaine			X		X
14	Molliens-Dreuil - RD156 au niveau du lotissement Champ des Linottes : frange urbaine			X		X
15	Molliens-Dreuil - nouveau lotissement à coté du cimetière- rue des Aïrettes : frange urbaine			X		X
16	Thieulloy-l'Abbaye - carrefour RD51E - RD51 : vue depuis un point haut en entrée de bourg			X		
17	Hornoy-le-Bourg - rue de Molliens-Vidame (RD211) au niveau de la halle : MH		X			X
18	Hornoy-le-Bourg - rue du château Selincourt : MH		X			X
19	Camps-en-Amiénois- rue de Sehu au niveau au niveau de l'église : MH et centre-bourg		X	X		X
20	Camps-en-Amiénois - aire de repos sur la RD901: vue depuis la route	X			X	X
21	Tailly - RD901 au niveau de l'allée du château : MH		X			X
22	Airaines - enclos de l'église ND -rue du Prieuré : MH		X			X
23	Airaines-esplanade au niveau de l'ancien château- rue de Luynes : MH		X			X
24	Mérélessart - rue du 8 mai 1945 au niveau du château : MH		X			X
25	Hallencourt - sortie de bourg par le GR125 : point haut			X		
26	Bouchon - GR123 entre Long et Bouchon : point haut	X				

N°airele	N°	LOCALISATION ET INTERET	PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	CUMUL EOLIEN
27		Soues- RD 936 entre Soues et le bois de Cavillon : vue depuis la route	X			X	X
28		Soues - entrée de bourg rue de Crouy : frange urbaine - vue en arrière-plan du bourg			X		X
29		Riencourt- RD69 au niveau de la vallée St Prouet (IGN 25000) : vue depuis le vallon	X			X	
30		Riencourt - RD69 en sortie de bourg : frange urbaine et vue sur la chapelle St Léger		X	X		X
31		Cavillon - rue de Riencourt au niveau de la croix : frange urbaine			X		X
32		Oissy- RD156 au niveau du Bois de la Butte : vue dégagée sur le plateau	X			X	X
33		Oissy-chemin de Riencourt au croisement de la rue de Cavillon : frange urbaine			X		X
34		Oissy - portail du château : MH		X			X
35		Oissy -rue du Bois à l'entrée du bourg : vue en arrière-plan du village - axe du portail	X	X	X		X
36		Oissy - entrée du bourg par le sud : vue en arrière-plan du village - point haut	X		X		X
37		Dreuil-les-Molliens - rue Cote Madeleine : frange urbaine			X		X
38		Dreuil-les-Molliens - rue de l'Eglise : frange urbaine			X		X
39		Dreuil-les-Molliens - route de Dreuil à Fayel : vue dégagée sur le plateau	X				
40		Camps-en-Amiénois- sortie par la RD211 : frange urbaine			X		X
41		Méricourt-le-Vimeux - rue Verte : frange urbaine			X		X
42		Moyencourt-les-Poix - les" Plats Camps"-route de Courcelles sous M. à Croixrault : point haut et entrée de bourg			X		X
43		Belloy-St-Leonard - rue principale au niveau du château : MH		X			X
45		Montagne-Fayel - rue du Maréchal Leclerc : frange urbaine			X		X
47		Quesnoy-sur-Airaines - RD70 en sortie de bourg : frange urbaine			X		X
48		Soues- RD936 entre Soues et le bois de Quesnoy : vue depuis la route	X			X	X
49		Montagne-Fayel - entrée de bourg - chemin de Molliens : frange urbaine			X		X
50		Picquigny - rue du Rossignol au niveau de la maison en restauration : MH (cône de vue Dreal)		X			
51		Picquigny - rue du Rossignol au niveau de la maison avec terrasse : MH (cône de vue Dreal)		X			
52		Picquigny -devant la porte du château rue du Rossignol : MH		X			
53		Picquigny - accès au château face au cimetière : MH		X			
54		Picquigny - bord des remparts depuis l'intérieur du château : MH		X			



- Secteur d'étude
- Périmètre d'étude rapproché (600 m)
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Limites départementales
- 35 Points de vue des photomontages

Contexte éolien au 23/01/2017 :

- Eolienne en exploitation ou en construction
- Permis de construire accordé
- Projet ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale
- Projet sans avis de l'Autorité Environnementale



5.4. SYNTHÈSE DES IMPACTS

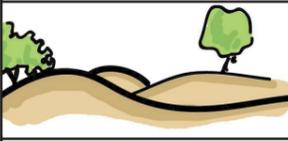
Le carnet de photomontages rend compte de la perception du parc selon différents points de vue. Ces derniers ont été choisis en fonction de différentes problématiques :

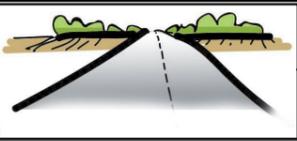
- la perception depuis les lieux de vie,
- l'impact sur le patrimoine,
- l'impact sur les routes,
- et l'impact sur les paysages.

Les tableaux suivants regroupent les photomontages en fonction des thématiques auxquels ils font référence et indiquent pour chacun la qualification de l'impact : nul, faible, moyen ou fort.

	LIEUX DE VIE		
	Commune	Impact	Photomontage n°
Le Mesge	nul	1	
Riencourt	faible	2	
Riencourt	faible	3	
La Chaussée - Tirancourt	faible	4	
Fourdrinoy	nul	6	
Fourdrinoy	faible	7	
Briquemesnil-Floxicourt	faible	8	
Fluy	nul	11	
Bougainville	faible	12	
Molliens-Dreuil	faible	14	
Molliens-Dreuil	faible	15	
Thieulloy-l'Abbaye	faible	16	
Camps-en-Amiénois	nul	19	
Hallencourt	faible	25	
Soues	moyen	28	
Riencourt	faible	30	
Cavillon	faible	31	
Oissy	moyen	33	
Oissy	moyen	35	
Oissy	moyen	36	
Dreuil-les-Molliens	faible	37	
Dreuil-les-Molliens	moyen	38	
Camps-en-Amiénois	faible	40	
Méricourt-le-Vimeux	faible	41	
Moyencourt-les-Poix	moyen	42	
Montagne-Fayel	moyen	45	
Quesnoy-sur-Airaines	faible	47	
Montagne-Fayel	moyen	49	

	PATRIMOINE		
	Commune et élément de patrimoine	Impact	Photomontage n°
château de Belloy-sur-Somme	nul	5	
église de Fourdrinoy	nul	6	
château de Namps-au-Mont	faible	10	
halle d'Hornoy-le-Bourg	nul	17	
château de Selincourt	nul	18	
église de Camps-en-Amiénois	faible	20	
château de Tailly	faible	21	
église Notre-Dame et Prieuré à Airaines	nul	22	
ancien château des ducs de Luynes à Airaines	nul	23	
château de Mérélessart	faible	24	
chapelle Saint-Léger à Riencourt	faible	30	
château de Oissy (portail)	moyen	34	
château de Oissy (rue dans l'axe)	moyen	35	
château de Belloy-Saint-Leonard	nul	43	
château de Picquigny	nul	50 à 54	
château de Picquigny (depuis le versant nord de la Somme)	faible	4	

	PAYSAGE		
	Commune et élément de paysage	Impact	Photomontage n°
vallée du Saint-Landon à Riencourt	faible	3	
plateau ouvert au nord de Camps-en-Amiénois	faible	20	
GR123 sur la vallée de la Somme	faible	26	
abords du bois de Cavillon	faible	27	
vallée sèche Saint-Prouest	faible	29	
vue à travers la vallée du Saint-Landon	fort	32	
perspective du château d'Oissy	moyen	35	
vue à travers la vallée du Saint-Landon à Oissy	moyen	36	
plateau au nord de Molliens-Dreuil	faible	39	
plateau et bois de Quesnoy-sur-Airaines	moyen	48	

	ROUTE		
	Commune et route concernée	Impact	Photomontage n°
	RD901 au nord de Camps-en-Amiénois	faible	20
	RD936 entre Soues et Picquigny	faible	27
	RD69 entre le Mesge et Riencourt	faible	29
	RD936 entre Airaines et Soues	moyen	48
	RD156 à proximité d'Oissy	fort	32

Parmi les photomontages effectués, 1 montre un impact fort (vue 32), 9 un impact moyen (vues 28, 33, 34, 35, 38, 42, 45, 48 et 49) et 24 un impact faible. De plus, l'impact est nul pour 15 des points de vue.

Les impacts jugés importants (fort ou moyens) selon les critères évoqués précédemment se concentrent sur :

- **le versant est du Saint-Landon et en particulier la RD156**, route reliant Cavillon à Molliens-Dreuil et située à mi-hauteur, face au projet (vues 32 et 33), avec un cumul éolien important,
- **la perspective du portail du château d'Oissy**, derrière laquelle s'inscrit le parc (vues 34 et 35),
- **le vallon de Dreuil-les-Molliens**, avec une vue des éoliennes en contreplongée (vue 38),
- **le promontoire de Namps-au-Mont**, en bordure du secteur de la vallée de la Selle, avec un cumul important des parcs éoliens sur l'horizon du plateau (vue 42),
- **les abords de Montagne-Fayel**, avec une perception de la partie supérieure des éoliennes à l'arrière de la silhouette du bois de Riencourt (vues 45 et 49),
- **la RD936 à l'ouest de Soues**, avec une vue dégagée sur le plateau et une inscription du projet en cumul du parc existant du Haut Plateau Picard 1 (vue 48).

Dans l'ensemble, les impacts importants se concentrent donc sur des points de vue proches du projet.

Par ailleurs, les photomontages montrent la bonne insertion du projet à différents niveaux :

- inscription discrète dans un paysage vallonné et boisé

Sur la plupart des photomontages, le parc éolien s'inscrit à l'arrière de motifs existants, bois, vallonnements ou bâti. En s'intercalant ainsi entre des motifs de l'existant, le parc se fait relativement discret.

- inscription dans les vallonnements du plateau

La bonne lisibilité de l'implantation est confirmée par de nombreux points de vue (par exemple les vues 2, 15 et 32), où l'on distingue des alignements d'éoliennes et leur positionnement le long des courbes de niveau,

- impacts limités sur les lieux de vie

Hormis les abords de Montagne-Fayel, la frange urbaine de Dreuil-les-Molliens et la rue principale de Oissy, les lieux de vie ne sont dans l'ensemble pas impactés directement par le projet, dans la mesure où le projet s'inscrit suffisamment en retrait des silhouettes de villages ou à une distance permettant de ne pas créer d'effet ni d'écrasement, ni de dominance sur les habitations.

- impacts limités sur les axes de déplacement

Hormis la RD936 et la RD156, les autres axes principaux sont dans l'ensemble peu confrontés à la vue du projet éolien. les portions routières avec des vues dégagées définies dans l'état initial (cf carte des sensibilités) sont dans l'ensemble peu impactées.

- impacts limités sur les sites patrimoniaux

Le choix de l'implantation a permis d'offrir un recul suffisant des éoliennes par rapport au monument historique le plus proche, l'église de Riencourt. Dans l'ensemble, hormis le château d'Oissy, les monuments historiques sont peu ou pas impactés par le projet.

5.5. ETUDE D'ENCERCLEMENT ET DE SATURATION VISUELLE

5.5.1. RIENCOURT

Le village de Riencourt est implanté en fond de vallon et sur la rive gauche du vallon du Saint-Landon. A l'ouest, sa frange urbaine est située à environ 800 mètres de la première éolienne du projet.

Perceptions depuis le bourg

L'implantation urbaine dans un vallon encaissé limite les possibilités de vues sur l'extérieur. La situation du centre-bourg en pied de versant empêche toute vue depuis ce dernier sur le plateau et sur les parcs éoliens.

En revanche, les dernières maisons du bourg, sur la rue d'En Haut qui remonte vers le plateau, pourront présenter des vues sur le projet et sur les autres parcs éoliens proches, depuis les fonds de parcelle.

Perceptions depuis les accès

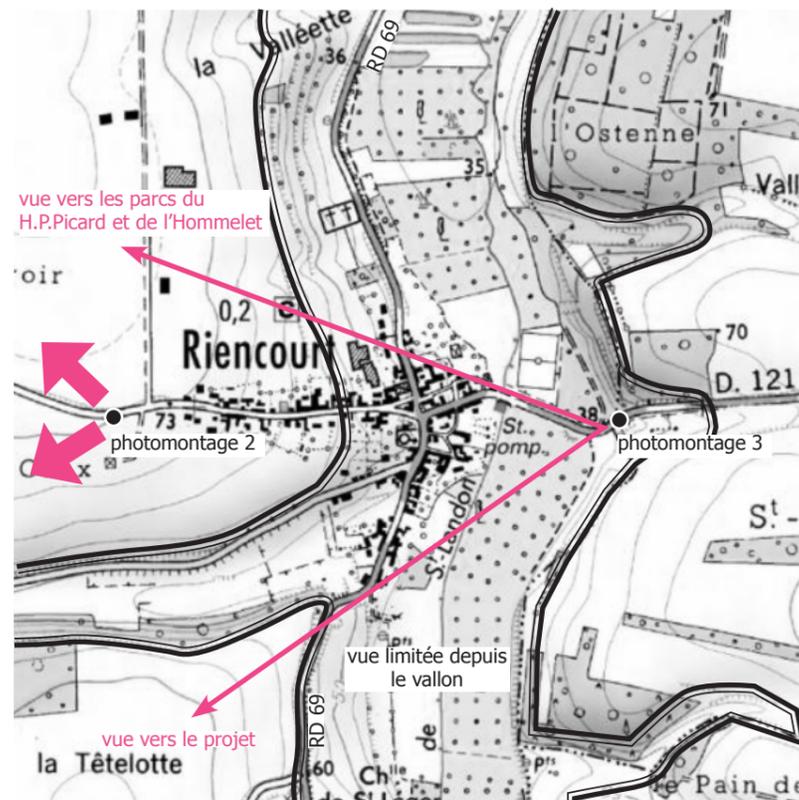
Les accès à Riencourt depuis la vallée s'effectuent au nord et au sud par la RD 69. L'encaissement du relief sur cette séquence empêche toute vue vers le plateau.

A l'est, la RD 121, au pied du coteau situé en rive droite, offre une vue en contreplongée sur les éoliennes du projet et du parc en instruction de l'Hommelet (cf photomontage 3 ci-après).

A l'ouest, la rue d'En Haut offre, une fois passée la sortie du village, une vue dégagée sur les parcs du plateau (cf photomontage 2 ci-après) : parc de l'Hommelet, parc du Haut Plateau Picard et projet de Riencourt. D'autres parcs plus lointains se distinguent à l'arrière plan mais restent discrets au vu des éléments qui s'interposent (reliefs, boisements).

Conclusion sur la saturation visuelle

Le bourg de Riencourt n'est pas directement confronté à une problématique de saturation visuelle. Dans le vallon, les vues depuis l'urbanisation sont très limitées et il faut s'inscrire en recul du village pour pouvoir percevoir, ponctuellement, les éoliennes au dessus du rebord du plateau. La seule vue dégagée sur des parcs éoliens concerne la sortie ouest du village, sur le plateau.

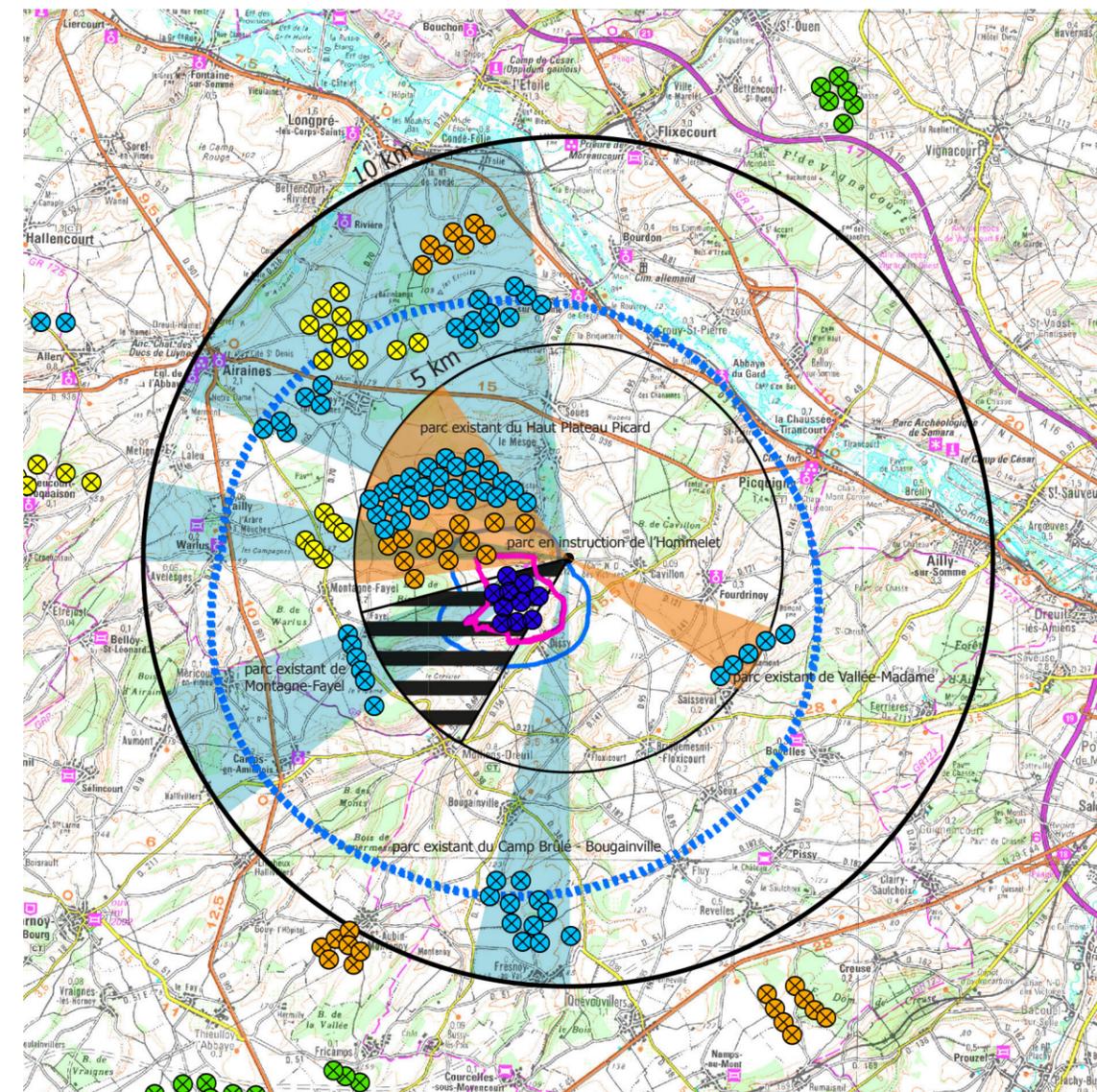


- vues proches sur des parcs éoliens
- vues lointaines sur des parcs éoliens (à l'arrière-plan des vues)

RIENCOURT	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	80°
Avec le projet	125°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	108°
Avec le projet	108°
Angle ajouté par le projet	45°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 114 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 233°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,49	
Plus grand angle sans éolienne : 117°	

Remarque :

- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5 km et des éoliennes à plus de 5 km), les éoliennes situées au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10 km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



- Eolienne du projet
- Eolienne existante
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction avec/sans avis de l'AE
- Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- Augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet



Photomontage n°2 : vue depuis la sortie ouest de Riencourt, sur le plateau



Photomontage n°3 : vue depuis l'entrée est de Riencourt (route de Cavillon)

5.5.2. OISSY

Le village de Oissy est situé à la confluence d'une vallée sèche avec le vallon du Saint-Landon. L'urbanisation est implantée de part et d'autre de cette vallée sèche, à flanc de coteau. Le centre-bourg s'articule autour du château et de l'église. Au sud, l'urbanisation se prolonge vers les hauteurs du plateau, le long d'une route orientée dans la perspective du château.

Perceptions depuis le bourg

Elles sont limitées par la densité de l'urbanisation dans le centre-bourg, par la végétation des jardins et par l'encaissement de la vallée. A l'exception du seul endroit dégagé, au nord de la vallée sèche, où les maisons disposées sur un seul côté le long de la route offrent une vue sur le projet éolien et sur le parc en instruction de l'Hommelet, à l'arrière de la ripisylve et des boisements du coteau (cf. photomontage 33).

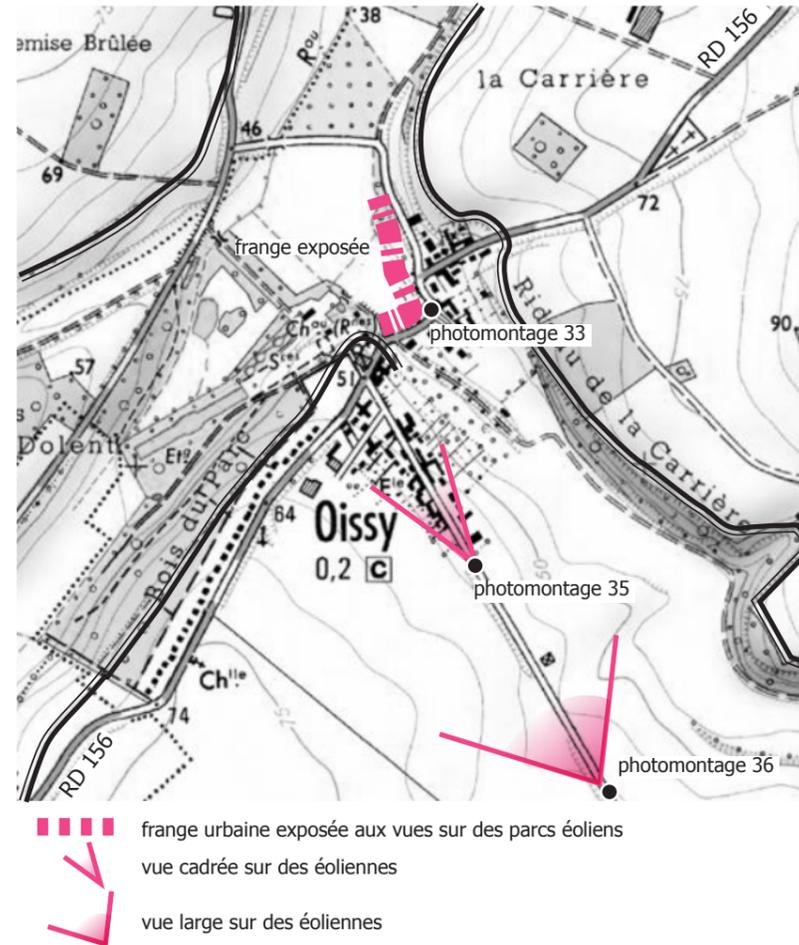
Perceptions depuis les accès

Les routes d'accès au village sont exposées aux vues sur le projet : la RD 156 s'établit à mi-hauteur de versant au sud-ouest du bourg avec des vues partielles à travers la végétation du fond de vallée. Au nord-est du bourg, elle offre une vue dégagée sur le plateau avant de descendre dans l'urbanisation.

La vue la plus dégagée, mettant le bourg en covisibilité le village avec les parcs éoliens du plateau correspond aux hauteurs du plateau, depuis l'arrivée au sud dans l'axe du château de Oissy (cf. photomontage 36). En s'approchant de l'entrée du bourg, la vue est cadrée par la perspective sur quelques éoliennes, à la fois du parc du Haut Plateau Picard et du projet de Riencourt (cf. photomontage 35).

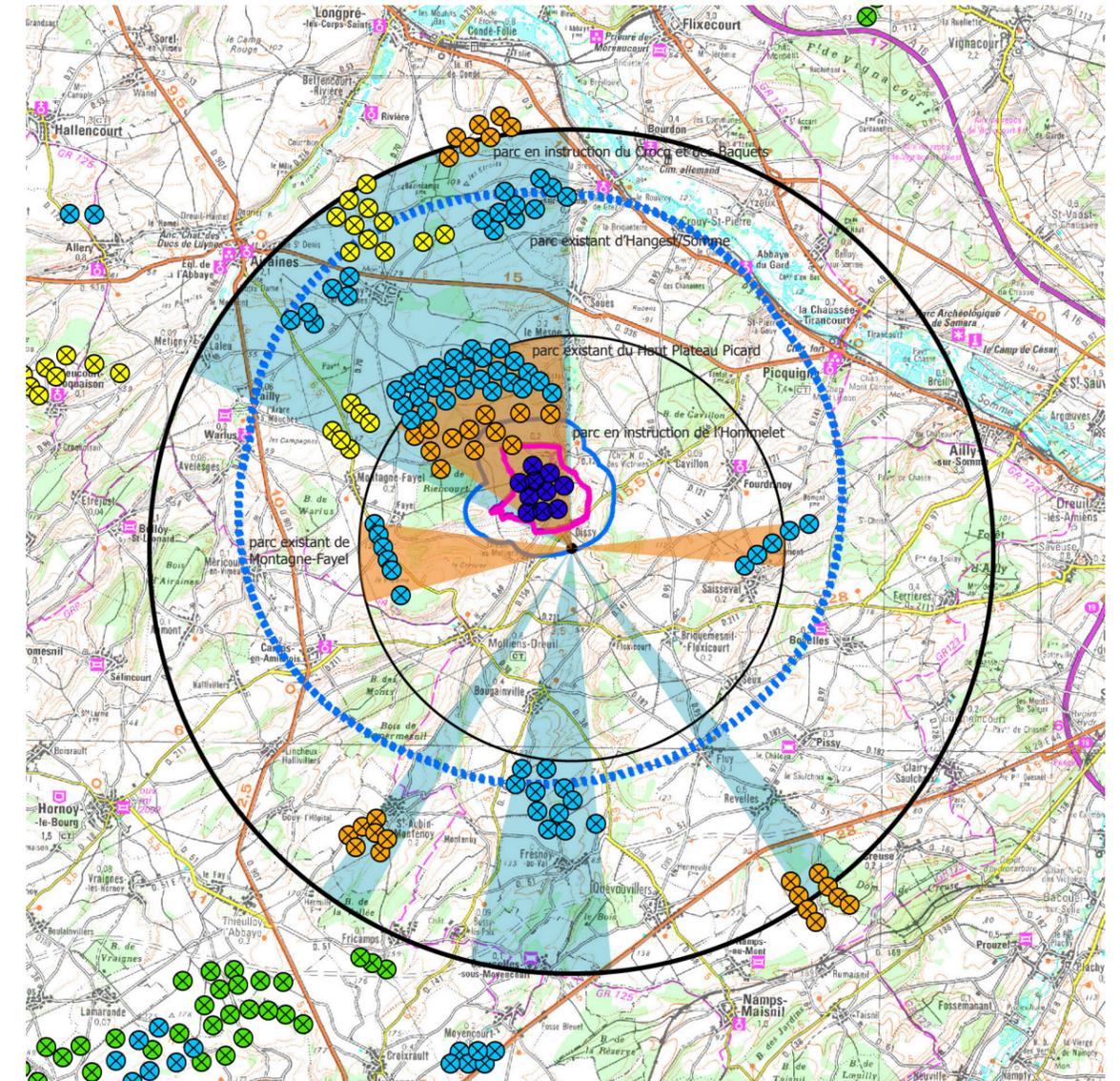
Conclusion sur la saturation visuelle

Les abords du village sont confrontés sur une grande moitié sud à la vue du groupe d'éoliennes composé par le parc du Haut Plateau Picard, le parc de l'Hommelet et le projet de Riencourt. Malgré cette présence importante de l'éolien, la concentration des parcs permet d'éviter un effet d'encerclement du village.



OISSY	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	83°
Avec le projet	83°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	95°
Avec le projet	95°
Angle ajouté par le projet	0°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 125 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 178°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,70	
Plus grand angle sans éolienne : 85°	

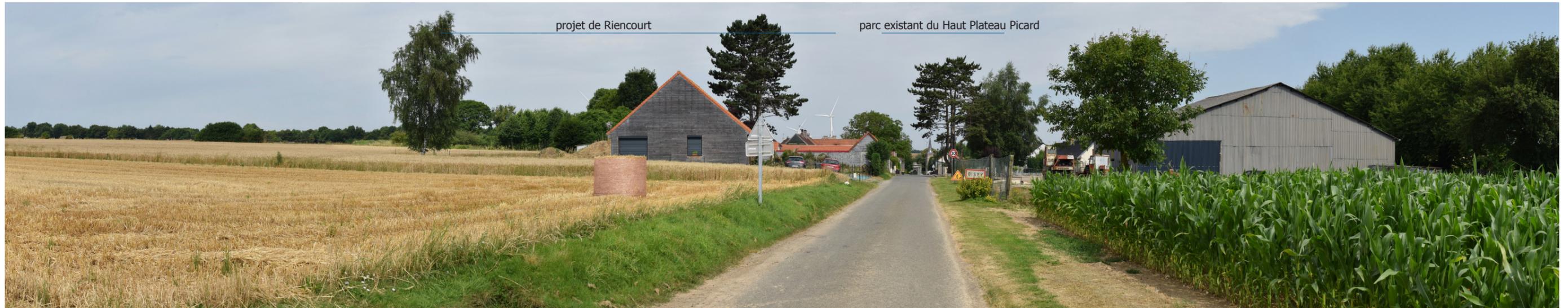
Remarque :
- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5 km et des éoliennes à plus de 5 km), les éoliennes situées au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10 km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



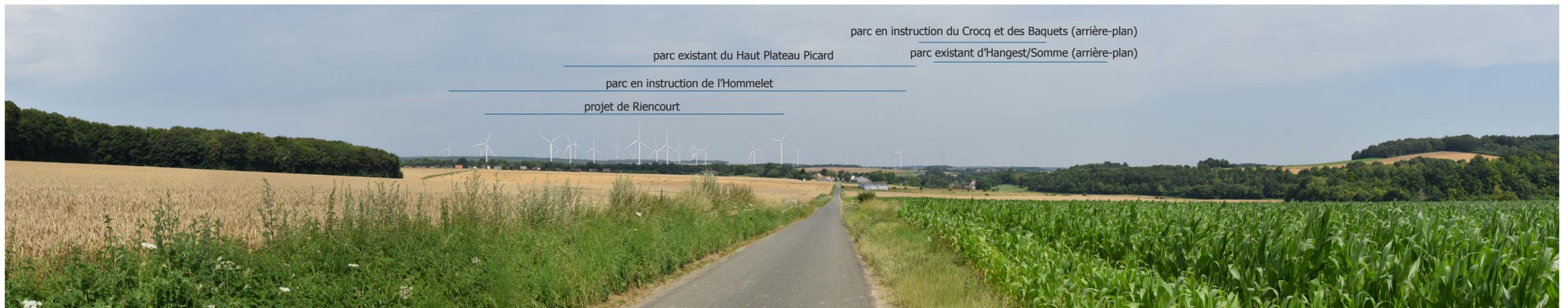
- Eolienne du projet
- Eolienne existante
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction avec/sans avis de l'AE
- Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- Augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet



Photomontage n°33 : sortie de Oissy par la RD156 (chemin de Riencourt)



Photomontage n°35 : entrée sud d'Oissy dans l'axe du château



Photomontage n°36 : arrivée au sud d'Oissy (le point de vue est situé sur le même axe que le point de vue 35 mais plus haut sur le plateau)



Photomontage n°45 : sortie est de Montagne-Fayel

5.5.4. CAVILLON

Le village de Cavillon s'inscrit en bordure de plateau, en rive droite du Saint-Landon, à la transition avec le versant. Les premières éoliennes se trouvent à environ 3 km (parc en instruction de l'Hommelet et projet de Riencourt).

Perceptions depuis le bourg

En comparaison des villages étudiés précédemment, celui-ci est relativement éloigné des parcs éoliens. Les éoliennes apparaissent donc petites et se trouvent dans de nombreux cas masquées par des éléments de premier plan. Aucun point de vue sur un parc éolien n'a été identifié à l'intérieur de l'urbanisation, mis à part depuis les fermes (bâtiments d'exploitation) situées en frange du village.

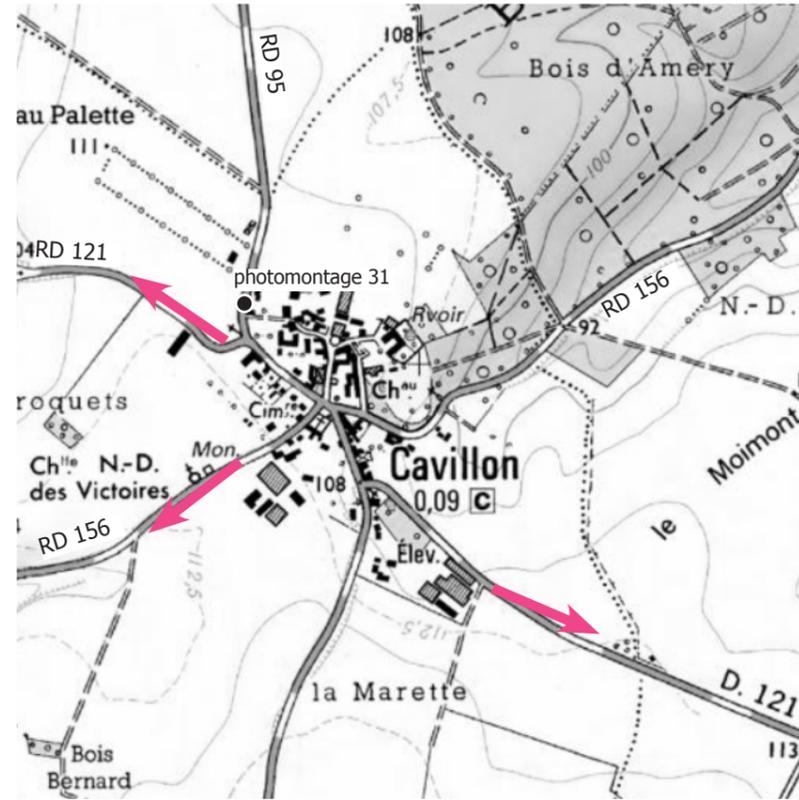
Perceptions depuis les accès

Le bourg est établi au croisement de plusieurs routes départementales. Les routes situées à l'ouest du village - RD121 et RD156 - offrent des vues dégagées sur le plateau à l'ouest du Saint-Landon et sur le groupe de parcs dont fait partie le projet. Par ailleurs, la RD156 et la sortie est par la RD121 offrent des vues dégagées jusqu'au parc de Vallée Madame.

Dans l'ensemble, ces vues sont orientées vers l'extérieur du village.

Conclusion sur la saturation visuelle

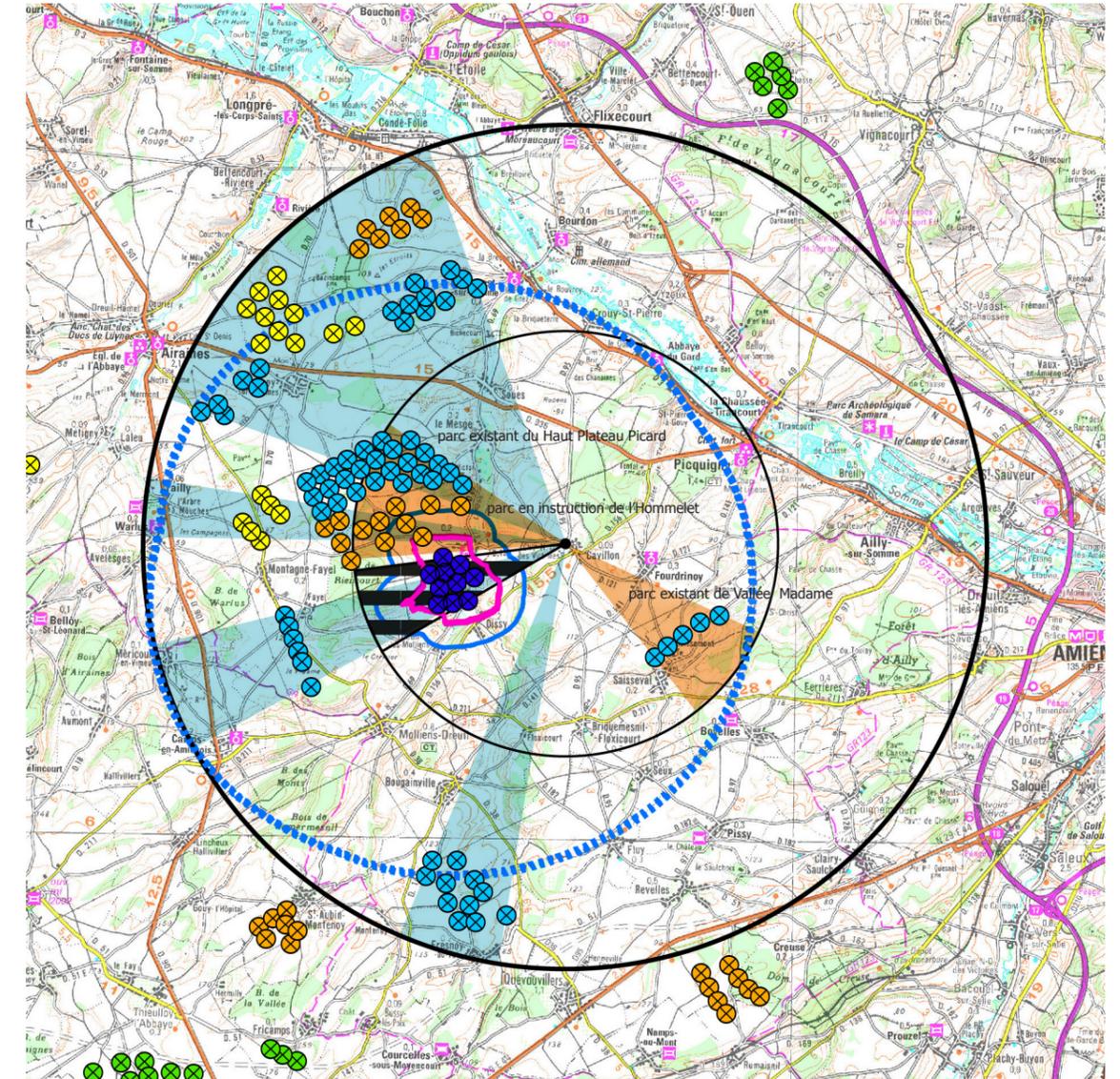
Le bourg de Cavillon est suffisamment distant des parcs éoliens pour ne pas être sujet à un enjeu de saturation visuelle. De plus, les parcs perceptibles sont concentrés dans deux directions : groupes de parcs à l'ouest du Saint-Landon et parc de Vallée Madame au sud-est.



↑ vues lointaines sur des parcs éoliens (à l'arrière-plan des vues)

CAVILLON	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	67°
Avec le projet	89°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	85°
Avec le projet	85°
Angle ajouté par le projet	22°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 110 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 174°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,63	
Plus grand angle sans éolienne : 132°	

Remarque :
- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5 km et des éoliennes à plus de 5 km), les éoliennes situées au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10 km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



- Eolienne du projet
- Eolienne existante
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction avec/sans avis de l'AE
- Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- Augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet



Photomontage n°31 : sortie ouest de Cavillon

5.5.5. MOLLIIENS-DREUIL

Le village de Molliens-Dreuil est situé à la source du ruisseau du Saint-Landon, en tête de vallon. L'assiette du village est élargie par la rencontre de plusieurs vallées sèches.

Perceptions depuis le bourg

L'urbanisation de Molliens-Dreuil s'est établie à la fois en fond de vallée et remonte sur les pentes des versants. Les vues depuis le centre-bourg sont occultées par l'urbanisation et par le relief des versants. C'est lorsque la pente de ces versants s'adoucit, en frange est du bourg que l'on aperçoit les éoliennes à l'arrière-plan des vues (cf. photomontages 14 et 15).

Perceptions depuis les accès

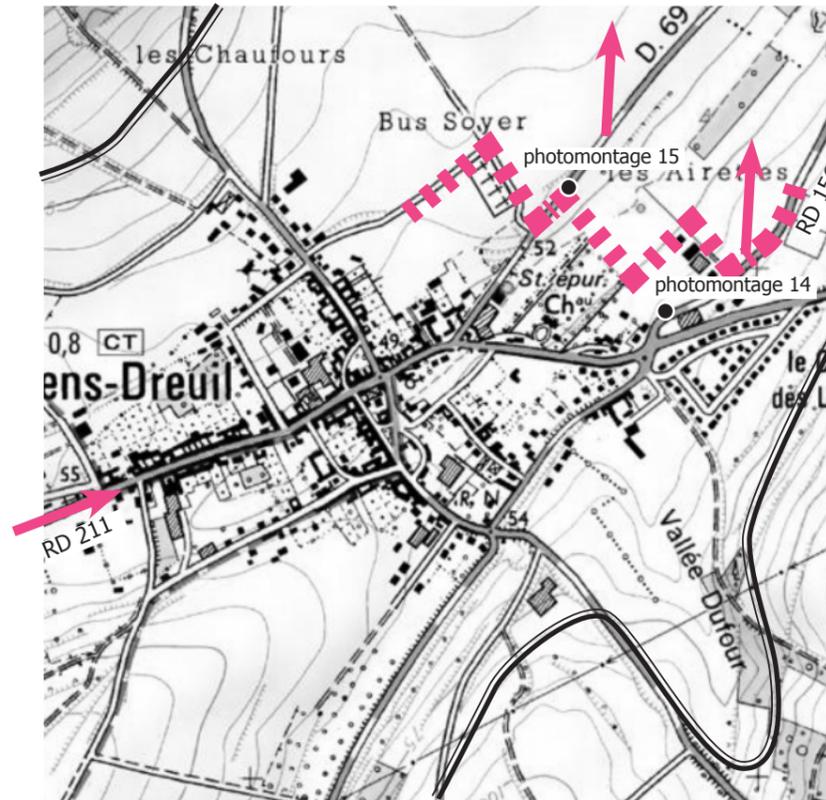
L'entrée ouest du bourg par la RD211 se fait par une grande pente qui descend depuis le plateau. La route offre une vue surplombante sur le vallon et porte jusqu'au parc éolien accordé de Vallée Madame. Elle pourra éventuellement offrir une vue partielle sur les éoliennes du projet.

A l'est, la RD156 et la RD69 offrent des vues vers le nord sur les parcs éoliens du plateau du Saint Landon (cf. photomontages 14 et 15).

Conclusion sur la saturation visuelle

Les principaux parcs éoliens perceptibles sont situés au nord et à l'est du village. La vue est occultée dans les autres directions par les effets du relief. Par ailleurs, les éoliennes perçues les plus proches (projet de Riencourt) sont situées à 2,5 km et s'inscrivent à l'arrière-plan des vues.

Le village n'est pas soumis pas un effet de saturation visuelle.

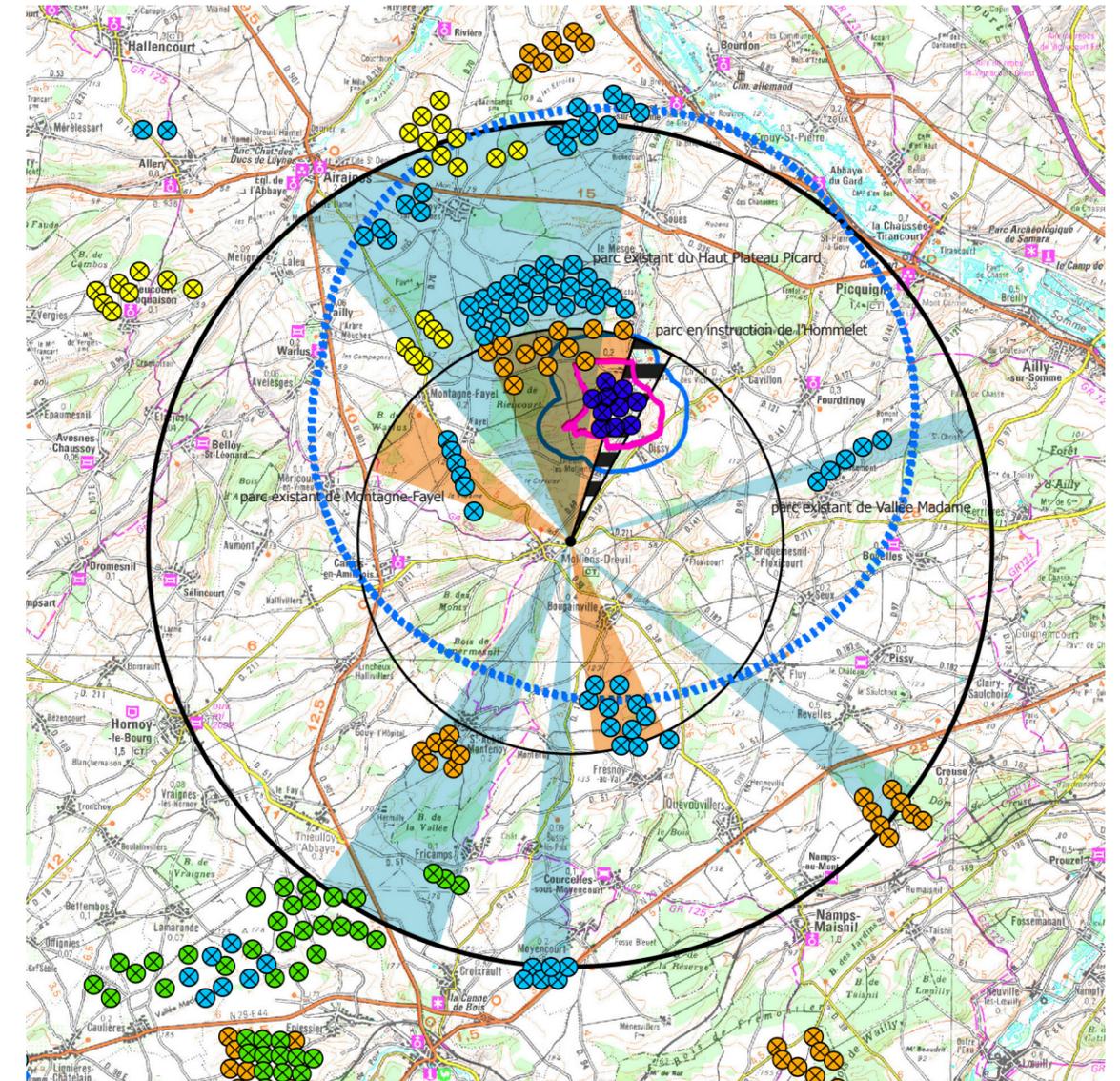


- frange urbaine exposée aux vues sur des parcs éoliens
- ↗ vues lointaines sur des parcs éoliens (à l'arrière-plan des vues)

MOLLIIENS-DREUIL	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	79°
Avec le projet	94°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	87°
Avec le projet	87°
Angle ajouté par le projet	15°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 138 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 179°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,77	
Plus grand angle sans éolienne : 72°	

Remarque :

- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5 km et des éoliennes à plus de 5 km), les éoliennes situées au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10 km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



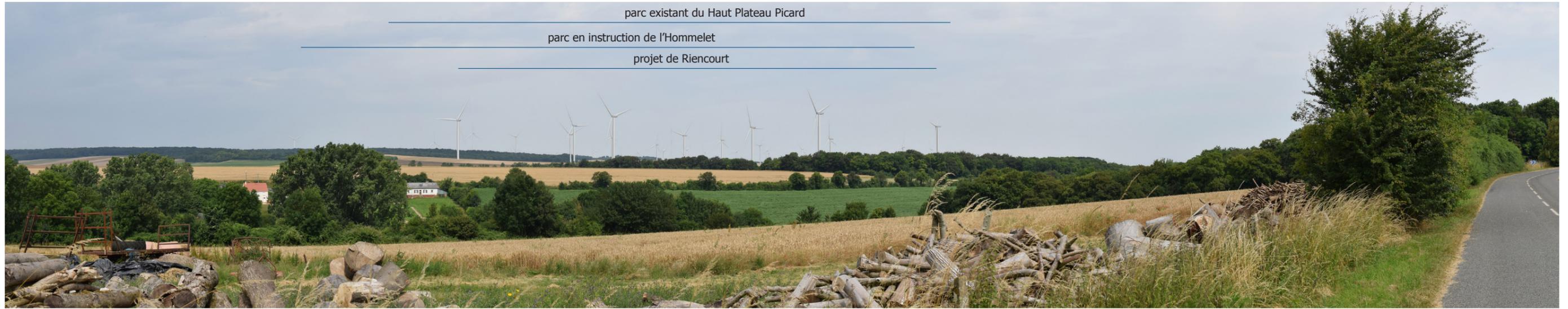
- Eolienne du projet
- ⊗ Eolienne existante
- ⊗ Eolienne accordée
- ⊗ Eolienne en instruction avec/sans avis de l'AE
- ▲ Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- ▲ Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- ▲ Augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet



Photomontage n°14 : sortie est de Moliens-Dreuil par la RD156



Photomontage n°15 : rue des Airettes à Moliens-Dreuil (sortie nord-est)



Photomontage n°37 : RD156 sur les hauteurs de Dreuil-les-Molliens

5.6. MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS LIÉS AU PROJET

5.6.1. MAITRISE DE LA PHASE DE CHANTIER

Les travaux nécessaires à l'installation d'éoliennes ont des effets directs et indirects sur le paysage immédiat. Il s'agit de bien organiser les périodes de travaux afin d'éviter au maximum les conséquences sur le paysage.

Le périmètre du chantier doit être bien délimité afin de préserver l'espace de toute perturbation superflue et d'éviter d'engendrer une occupation de surface supérieure à celle prévue à l'origine.

Enfin, il est nécessaire de remettre en état tous les espaces dégradés (les surfaces enherbées, les aires de stockage et de montage) après le chantier afin d'éviter la création de zones abandonnées, de dépôts de matériaux en tout genre et de remblais superflus, par exemple. A ce titre, **toutes les terres inutilisées doivent être évacuées.**

5.6.2. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CHANTIER PROPRE

Une convention avec les entreprises chargées des travaux peut être instaurée afin de mettre en place un «chantier vert». Le respect des normes pendant le chantier est indispensable pour inscrire le projet éolien dans sa logique environnementale. La réalisation d'un chantier propre impose, par exemple, son balisage afin d'éviter les débordements de construction, les pertes de culture et les impacts sur le paysage.

5.6.3. INTÉGRATION DES CONSTRUCTIONS LIÉES AUX ÉOLIENNES

Les socles des éoliennes

Il est recommandé d'éviter la création de «buttes» dans ce secteur agricole à dominante horizontale. Les plate-formes seront implantées autant que possible dans le sens des cultures afin de minimiser la gêne pour l'exploitant.

Une gestion des terres végétales de surface décapées peut être demandée, sans compactage, pour remise en place sur les emprises, une fois les fondations coulées et les tranchées remblayées.

Les accès au site et aux éoliennes

La piste d'accès non revêtue peut être élargie pour faciliter le passage des convois. Mais ces élargissements des emprises ne doivent pas être calculés pour un croisement continu des engins de chantier. Ce croisement doit s'effectuer sur des aires dédiées, préalablement définies pour éviter tout élargissement supplémentaire.

Les chemins existants ont été pris en compte et préférentiellement utilisés dans la définition du projet afin de limiter de nouveaux aménagements et donc d'occasionner des dérangements.

Les éoliennes

Il sera fait le choix d'un mât modulaire et de matériaux de qualité sans installations visibles à l'extérieur des mâts. Les éoliennes seront de couleur blanche (RAL 7035).

Un enfouissement des lignes électriques internes au parc sera réalisé pour limiter l'emprise visuelle du parc éolien aux seules éoliennes et postes de livraison. Le gestionnaire électrique proposera un raccordement enterré des lignes électriques du réseau raccordant les postes de livraison au poste source.

Les postes de livraison

Le fonctionnement de ce projet nécessite la création de deux postes de livraison. Ces deux postes ont été localisés à proximité de haies et au bord d'un chemin agricole. Le fait de s'appuyer ainsi sur des éléments de l'existant facilite l'intégration des bâtiments.

Il est conseillé de soigner l'aspect extérieur des postes :

- limiter les terrassements et préférer l'encastrement dans le terrain naturel,
- prévoir des matériaux mats et de teintes foncées et éviter la couleur verte,
- prévoir des gouttières, chéneaux, rives et autres accessoires de même teinte que les revêtements des murs et/ou de la couverture.

Il est conseillé d'éviter de chercher à masquer les postes par de la végétation pour ne pas souligner encore plus l'emplacement du bâtiment.

Propositions complémentaires

- choix de la couleur du poste de livraison

Le poste de livraison sera réalisé en teinte RAL8016 (« brun acajou »).

Cette teinte minérale se rapporte aux couleurs du sol et des troncs des arbres du bois de Riencourt situé à proximité directe. Pour un effet homogène, la teinte sera appliquée sur l'ensemble de la surface des bâtiments (y compris les portes, grilles, etc.). Le photomontage ci-dessous donne une idée du rendu.



Source : photomontage réalisé par la société VSB énergies nouvelles

